

Monsieur Laurent WAUQUIER
Secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi
Ministère de l'Economie, de l'Industrie
et de l'Emploi
139 rue de Bercy
Télédoc 143
75572 PARIS CEDEX 12

Paris, le 19 mars 2010

Le Président

N°046-2010/Pdt
JMB-CTN/VR

Monsieur le Ministre,

L'accès à la formation, à la qualification et à l'emploi des personnes en situation de handicap représente un enjeu et une préoccupation constante de l'Association des Paralysés de France.

Pourtant force est de constater que le déficit de formation et de qualification d'une partie des demandeurs d'emploi en situation de handicap pèse défavorablement sur leurs possibilités de transformer cette volonté en réalité. L'accès à la qualification par les voies de l'alternance représente une modalité concrète et intéressante pour dépasser ce constat récurrent.

Dans l'objectif de *développer l'alternance partout et pour tous*, vous réunissez actuellement des groupes de travail afin de promouvoir globalement le recours à cette solution.

Eus égard à notre intérêt pour cette question et aux informations disponibles sur le sujet, nous souhaitons apporter notre contribution à ces travaux en soulignant notamment trois points que nous pourrions développer au cours d'un échange :

1° L'importance du développement, de la reconnaissance, et de la mutualisation des bonnes pratiques à l'échelle nationale, régionale et locale sur les thèmes de la sensibilisation, de l'accès, de l'accompagnement et du suivi de la formation en alternance jusqu'à l'emploi en particulier sur le champ pédagogique (rythme, contenus, organisation...). De nombreuses expériences disséminées sur le territoire national existent. Elles sont diverses, ont des atouts variés. Partageons-les pour que s'inspirant de cette diversité, les pratiques ponctuelles deviennent des pratiques de référence conduisant à leur essaimage ;

2° La prise en considération de l'aspect crucial du déploiement d'une véritable chaîne de l'accessibilité à la formation et à l'emploi visant, tant en centre de formation qu'en entreprise ou au sein de la fonction publique, à améliorer le quotidien des jeunes et des adultes en alternance en incluant une réflexion poussée et des avancées concrètes sur les paramètres environnementaux fondamentaux tels que le logement, le transport, l'adaptation des locaux et des postes de travail ;

3° Enfin l'articulation de la formation à l'accès à l'emploi durable, dans le secteur public comme dans le secteur privé pour que les incitations diverses concourent à la viabilisation des projets d'insertion et d'évolution professionnelle.

L'enjeu du développement de la qualification des personnes en situation de handicap est un enjeu partagé et porté par les pouvoirs publics, les employeurs mais aussi les associations représentatives des personnes en situation de handicap, il convient ensemble d'inscrire durablement cet outil dans le paysage de la formation et de l'emploi pour que demain toute personne en situation de handicap qui le souhaite bénéficie de cet outil et s'engage efficacement dans un parcours professionnel responsable et réussi.

Aussi, nous espérons que dans le cadre de vos travaux, ces éléments seront pris en compte. Nous serions d'ailleurs très honorés de vous rencontrer pour partager avec vous ces sujets.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



Jean-Marie Barbier

Copie à :

- Xavier DARCOS, Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville
- Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat de la famille et de la solidarité
- Thierry DIEULEVEUX, Secrétaire général du Comité interministériel du handicap
- Bertrand MARTINOT, Directeur – Direction Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle